



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

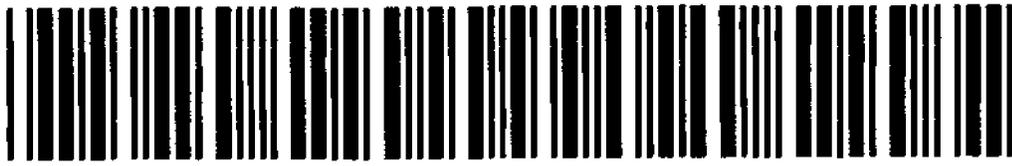
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01541

Numéro SIREN : 493 455 042

Nom ou dénomination : BPCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2015 sous le numéro de dépôt 55767



1505582605

DATE DEPOT : 2015-06-19
NUMERO DE DEPOT : 2015R055767
N° GESTION : 2007B01541
N° SIREN : 493455042
DENOMINATION : BPCE
ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris
DATE D'ACTE : 2015/06/01
TYPE D'ACTE : ACTE
NATURE D'ACTE : DELEGATION DE POUVOIR

POUVOIR

Je soussigné, **François PEROL**, ci-après désigné « le Mandant », Président du Directoire de **BPCE**, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 563 731 755 Euros, ayant son siège social, 50, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 493 455 042, ci-après dénommée « la Société », donne, par les présentes, pouvoir,

à Madame **Christiane BUTTE**, ci-après dénommée « le Mandataire », Directeur Juridique du Groupe **BPCE**, Secrétaire général de **BPCE**,

aux fins, tant en France qu'à l'étranger, de :

- signer les copies certifiées conformes des documents inhérents à la vie sociale de **BPCE** :
 1. les procès-verbaux des conseils de surveillance et d'assemblées générales de **BPCE**,
 2. les procès-verbaux du Directoire de **BPCE**,
 3. les statuts et extraits Kbis de **BPCE**.
- donner pouvoir aux fins de formalités auprès du Greffe du Tribunal de Commerce du lieu de domicile du siège social de **BPCE**,

et, plus généralement, agir au nom de **BPCE** dans tous les domaines relevant du droit et de la réglementation.

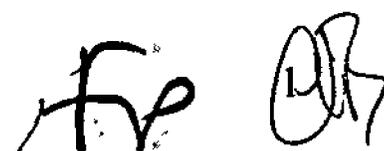
Madame **Christiane BUTTE** a pouvoir de substituer aux collaborateurs placés sous son autorité hiérarchique à **BPCE**.

Le présent pouvoir qui pourra être modifié à tout moment par le Mandant, est conclu pour la durée de l'exercice des fonctions de Madame **Christiane BUTTE** en tant que Directeur Juridique Groupe et Secrétaire Général au sein de **BPCE**, sauf révocation expresse notifiée par tous moyens (notamment par courrier électronique) par le Mandant à Madame **Christiane BUTTE**.

Le présent pouvoir pourra être révoqué à tout moment, sans motif, ni préavis par le Mandant. Cette révocation ne peut s'analyser comme constituant une quelconque modification du contrat de travail de Madame **Christiane BUTTE**.

Le présent pouvoir prendra fin, automatiquement et de plein droit, à la date de cessation des fonctions de Madame **Christiane BUTTE** en tant que de Directeur Juridique Groupe et Secrétaire Général au sein de **BPCE**, et ce pour quelque motif qu'intervienne cette cessation.

Le mandataire s'engage à rendre compte au mandant de l'exécution de son mandat.



Le présent pouvoir sera déposé à la Direction Juridique de **BPCE** pour être notifié à qui de droit.

Fait à PARIS, le 2 juin 2015

En trois exemplaires originaux dont un a été conservé par le mandataire.

Le mandataire

Faire précéder la signature de la mention
manuscrite « *Bon pour acceptation de
pouvoir* »

*Bon pour acceptation
de pouvoir*

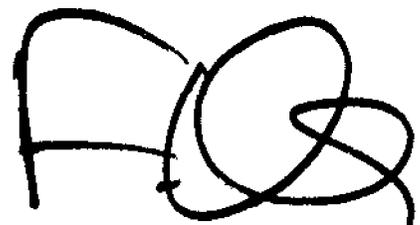


Christiane BUTTE

Le mandant

Faire précéder la signature de la mention
manuscrite « *Bon pour pouvoir* »

Bon pour pouvoir



François PEROL



1505582604

DATE DEPOT : 2015-06-19

NUMERO DE DEPOT : 2015R055767

N° GESTION : 2007B01541

N° SIREN : 493455042

DENOMINATION : BPCE

ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris

DATE D'ACTE : 2015/05/22

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

B P C E
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 155 742 320 €
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042

Extrait du procès-verbal

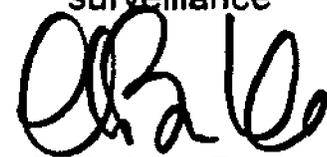
du Conseil de Surveillance du 22 mai 2015

(...)

Le Président rappelle que (...) conformément à la loi, deux membres représentant les salariés de BPCE et de ses filiales, directes et indirectes, ayant leur siège social sur le territoire français, sont désignés par les deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du code du travail en France (les membres du Conseil représentant les salariés) : Monsieur Frédéric HASSAINE a été désigné par la FFB CFE CGC par lettre en date du 30 avril 2015 et Monsieur Vincent GONTIER a été désigné par la CFDT Banques et Assurances par lettre en date du 28 avril 2015.

(...)

Certifié conforme
Le 2 juin 2015
Le Secrétaire général
Secrétaire du Conseil de
surveillance


Christiane BUTTE



1505582603

DATE DEPOT : 2015-06-19

NUMERO DE DEPOT : 2015R055767

N° GESTION : 2007B01541

N° SIREN : 493455042

DENOMINATION : BPCE

ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris

DATE D'ACTE : 2015/05/22

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENTCHANGEMENT DE VICE PRESIDE

B P C E

**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 155 742 320 €
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042**

Extrait du procès-verbal

du Conseil de Surveillance du 22 mai 2015

(...)

I. - Nomination du Président et du Vice-Président du conseil de surveillance

Stève GENTILI constate que son mandat de Président ainsi que le mandat de Vice-Président d'Yves TOUBLANC ont pris fin avec leur mandat de membre du Conseil, venu à échéance lors de l'Assemblée générale de ce jour.

Il rappelle qu'aux termes de l'article 24 des statuts, la présidence du Conseil de surveillance de la Société est assurée en alternance par un membre désigné parmi les Membres du Conseil de Surveillance A et par un membre désigné parmi les Membres du Conseil de Surveillance B, pour des durées de deux ans.

Le président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Conseil.

(...)

- Le Conseil de surveillance, vu l'article 24 des statuts,

Désigne, en qualité de président du conseil de surveillance de BPCE, M. Pierre Valentin.

M. Pierre Valentin exercera ses fonctions pour un mandat d'une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2016, devant se tenir en mai 2017.

- Le Conseil de surveillance, vu l'article 24 des statuts,

Désigne, en qualité de vice-président du conseil de surveillance de BPCE, Monsieur Stève Gentili.

Monsieur Stève Gentili exercera ses fonctions pour un mandat d'une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2016, devant se tenir en mai 2017.

(...)

Certifié conforme
Le 15 juin 2015
Le Secrétaire général,
Secrétaire du Conseil de
surveillance



Christiane BUTTE



1505582602

DATE DEPOT : 2015-06-19

NUMERO DE DEPOT : 2015R055767

N° GESTION : 2007B01541

N° SIREN : 493455042

DENOMINATION : BPCE

ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris

DATE D'ACTE : 2015/05/22

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : RENOUELEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT
CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 155 742 320 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2015

L'an 2015, le 22 mai à 9 heures 20, les actionnaires de BPCE, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 155 742 320 euros ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 493 455 042, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe BPCE et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2014
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels de BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés du groupe BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCE
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce
- Approbation d'un engagement visé aux articles L.225-90-1 et L.225-86 du code de commerce
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Président du Directoire
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 aux autres membres du Directoire
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier, durant l'exercice 2014
- Plafonnement des rémunérations variables
- Nomination des membres du conseil de surveillance :
- Nomination des censeurs
- Nomination de commissaires aux comptes titulaires
- Nomination de commissaires aux comptes suppléants
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2015 et les exercices ultérieurs

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Consultation périodique des actionnaires en application des dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités

(...)

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

(...)

Le Président expose que les mandats de commissaires aux comptes titulaires de PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG S.A et les mandats de commissaires aux comptes suppléants de Monsieur Etienne Boris et de Madame Isabelle Le Goalec viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Le Président indique qu'il est proposé à l'assemblée générale, en premier lieu, de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit et de nommer en qualité de suppléant Monsieur Jean-Baptiste Deschryver en remplacement de Monsieur Etienne Boris et, en deuxième lieu, de nommer Deloitte et Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de KPMG S.A et le cabinet 8EAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Madame Isabelle Le Goalec.

Il rappelle que le mandat du cabinet Mazars a été renouvelé en 2013 pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2018 et que le cabinet Mazars a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres.

Trente-deuxième résolution : Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil de Surveillance et après avis (i) du Comité d'audit et des Risques sur le choix des Commissaires aux comptes et leur programme d'intervention et (ii) de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, nomme PricewaterhouseCoopers Audit - 63, rue de Villiers; 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Trente-troisième résolution : Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil de Surveillance et après avis (i) du Comité d'audit et des Risques sur le choix des Commissaires aux comptes et leur programme d'intervention et (ii) de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, nomme Monsieur Jean-Baptiste Deschryver en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Trente-quatrième résolution : Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil de Surveillance et après avis (i) du Comité d'audit et des Risques sur le choix des Commissaires aux comptes et leur programme d'intervention et (ii) de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, nomme Deloitte et Associés - 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Trente-cinquième résolution : Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil de Surveillance et après avis (i) du Comité d'audit et des Risques sur le choix des Commissaires aux comptes et leur programme d'intervention et (ii) de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, nomme le cabinet BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

(...)

Trente-huitième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 55.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} juin 2015

p/o Le Président du directoire
La Secrétaire Général



Christiane BUTTE



1505582601

DATE DEPOT :	2015-06-19
NUMERO DE DEPOT :	2015R055767
N° GESTION :	2007B01541
N° SIREN :	493455042
DENOMINATION :	BPCE
ADRESSE :	50 av Pierre Mendès France 75013 Paris
DATE D'ACTE :	2015/05/22
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

19 JUIN 2015

Souscripteur: RSP 2015
Fin Kap 2015



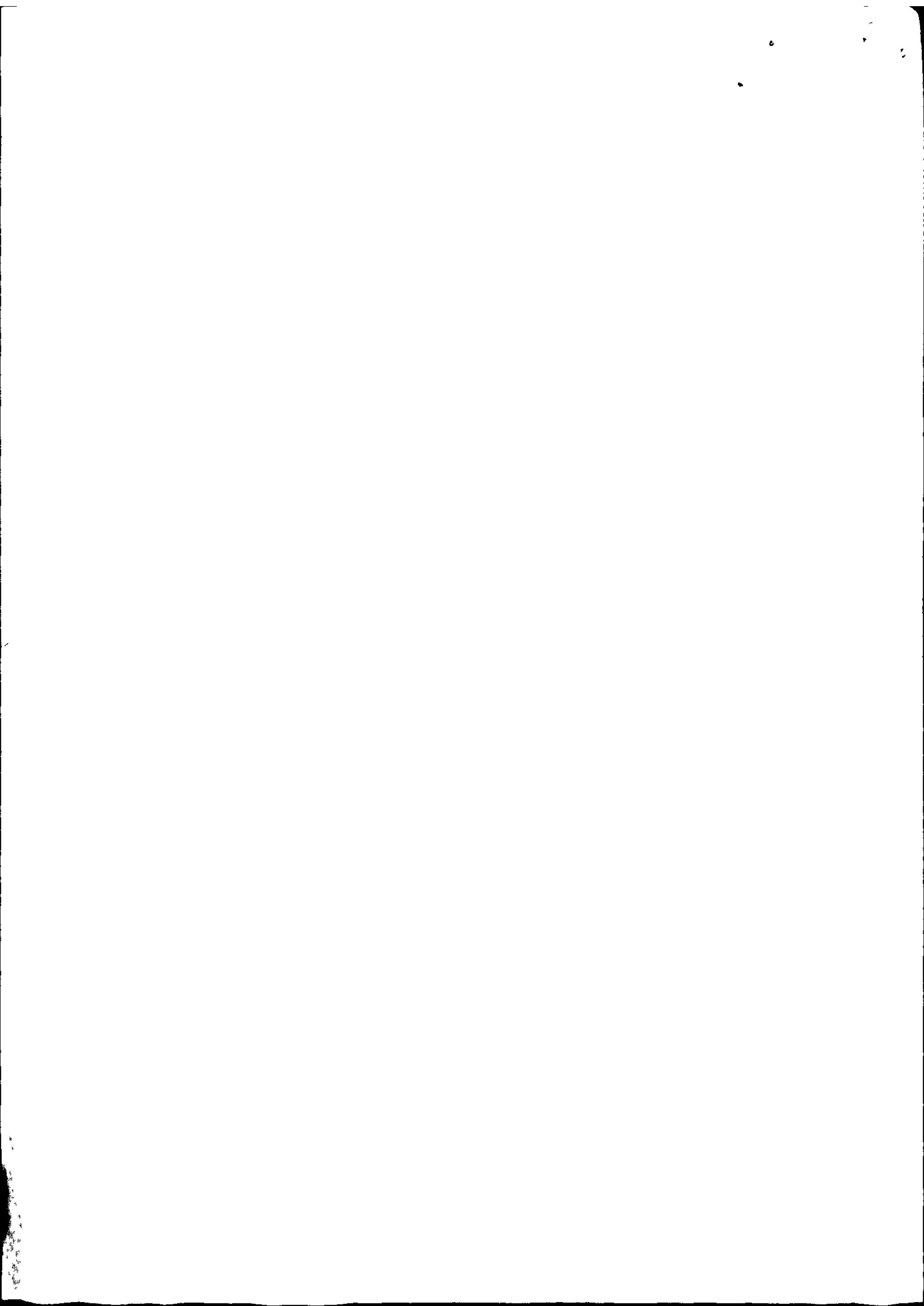
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 155 742 320 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2015

L'an 2015, le 22 mai à 9 heures 20, les actionnaires de BPCE, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 155 742 320 euros ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 493 455 042, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, sur l'ordre du jour suivant :-

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe BPCE et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2014
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels de BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés du groupe BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCE
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce
- Approbation d'un engagement visé aux articles L.225-90-1 et L.225-86 du code de commerce
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Président du Directoire
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 aux autres membres du Directoire
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier, durant l'exercice 2014
- Plafonnement des rémunérations variables
- Nomination des membres du conseil de surveillance
- Nomination des censeurs
- Nomination de commissaires aux comptes titulaires
- Nomination de commissaires aux comptes suppléants



- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2015 et les exercices ultérieurs

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Consultation périodique des actionnaires en application des dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce
- Pouvoirs pour formalités

(...)

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

(...)

Le Président rappelle qu'il doit être procédé à la nomination de l'ensemble des membres du conseil de surveillance soit dix-sept membres (quinze mandats venant à expiration à l'issue de la présente assemblée et deux membres ayant fait part de leur démission en vue d'assurer le renouvellement complet du conseil).

Il précise que le renouvellement des mandats de Messieurs Gérard BELLEMON, Alain CONDAMINAS, Alain DENIZOT, Francis HENRY et Yves TOUBLANC n'est pas proposé et que Pierre MACKIEWICZ ne s'est pas présenté pour le renouvellement de son mandat.

(...)

Onzième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Madame Catherine AMIN-GARDE en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Madame Catherine Amin-Garde en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Catherine Amin-Garde a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Douzième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Madame Astrid BOOS en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Madame Astrid BOOS en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Astrid BOOS a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Treizième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Madame Françoise LEMALLE en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Madame Françoise Lemalle en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Françoise Lemalle a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Quatorzième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Monsieur Nicolas PLANTROU en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Monsieur Nicolas Plantrou en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Nicolas Plantrou a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Quinzième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Monsieur Pierre VALENTIN en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Monsieur Pierre Valentin en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Pierre Valentin a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Seizième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Madame Stéphanie PAIX en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Madame Stéphanie Paix en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Stéphanie Paix a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Dix-Septième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie A, de Monsieur Didier PATAULT en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie A, Monsieur Didier Patault en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Didier Patault a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Dix-huitième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Monsieur Thierry CAHN en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Monsieur Thierry Cahn en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Thierry Cahn a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Dix-neuvième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Monsieur Pierre DESVERGNES en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Monsieur Pierre Desvergnès en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années

expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Pierre Desvergnès a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingtième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Monsieur Stéphane GENTILI en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Monsieur Stéphane Gentili en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Stéphane Gentili a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-et-unième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Monsieur Michel GRASS en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Monsieur Michel Grass en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Michel Grass a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-deuxième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Monsieur André JOFFRE en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Monsieur André Joffre en qualité de membre du conseil de surveillance; pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur André Joffre a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-troisième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Monsieur Yves GEVIN en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Monsieur Yves Gevin en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Yves Gevin a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-quatrième résolution – Nomination, sur proposition des actionnaires de catégorie B, de Madame Catherine HALBERSTADT en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, sur proposition des actionnaires de catégorie B, Madame Catherine Halberstadt en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Catherine Halberstadt a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-cinquième résolution – Nomination de Madame Maryse AULAGNON en qualité de membre du conseil de surveillance indépendant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Maryse Aulagnon en qualité de membre du conseil de surveillance indépendant, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Maryse Aulagnon a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-sixième résolution – Nomination de Monsieur Marwan LAHOUD en qualité de membre du conseil de surveillance indépendant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Marwan Lahoud en qualité de membre du conseil de surveillance indépendant, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Marwan Lahoud a précisé par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Vingt-septième résolution – Nomination de Madame Marie-Christine LOMBARD en qualité de membre du conseil de surveillance indépendant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Marie-Christine Lombard en qualité de membre du conseil de surveillance indépendant, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Marie-Christine Lombard a précisé par avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du conseil de surveillance qui lui sont confiées, et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

(...)

Trente-huitième résolution – Pouvoirs pour formalités

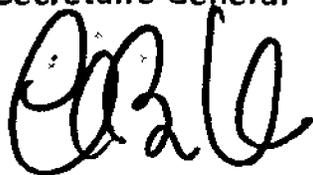
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 55.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} juin 2015
p/o Le Président du directoire
La Secrétaire Général



Christiane BUTTE